REGLEMENT DE L'ACTIVITE SKI LOISIRS
DE LA MJC de SAINT-GERVAIS

Article 1 - Le montant réglé à la MJC correspond uniquement au coût des cours de ski. Les forfaits et le matériel sont à votre charge. Chaque enfant devra être muni d'un **forfait valide** *(ou contremarque gratuite pour les moins de 5 ans)*, et de **son dossard**. Un petit **goûter** glissé dans une poche sera le bienvenu. Le casque est obligatoire *(pour le snowboard, des protections sont impératives)*. Les nom et prénom de votre enfant devront être écrits sur le devant de son casque *(sur un scotch par exemple)*.

Article 2 - L'activité ski loisirs proposée par la MJC de Saint-Gervais, est conçue pour fonctionner : **Départ télécabine ALPIN - Retour télécabine ALPIN** à Saint-Gervais. ***Pour les familles qui souhaitent se rendre systématiquement à l'ESF***, les horaires de Rv seront 14h20 et 16h30, **sous l'entière responsabilité des parents**. Vous devrez signaler l'arrivée et le départ de votre enfant au parent qui accompagne son groupe et lui ôter son dossard *dès que vous le récupérez*.
Chaque enfant devra redescendre avec son groupe. Pas de possibilité de partir seul, même pour les plus grands.
Heure de RV au départ de l'ALPIN : 13h50 / retour 16h45

Article 3 - Tout enfant déposé au départ de l'ALPIN en retard ne sera pas pris en charge par notre organisation. La MJC dégagera toute responsabilité.

Article 4 - **LA RESPONSABILITE DE LA MJC** quant à cette activité est la suivante :
Prise des inscriptions - constitution de groupes homogènes de niveau et d'âge en partenariat avec l'ESF - recherche de parents accompagnateurs réguliers - acheminement des enfants depuis le télécabine jusqu'à l'ESF (et retour) - organisation de la remise des médailles.
Nous nous réservons la possibilité de ne pas ouvrir un groupe de niveau si le nombre d'inscrit est insuffisant.
En revanche, entre **14h30 et 16h30**, les enfants sont sous la responsabilité de l'ESF.

L'obtention ou non des médailles en fin de cycle, dépend des critères de l'ESF. Ce sont les moniteurs qui valident ou non les différents niveaux en fin de session. Concernant les tests nécessitant la mise en place d'un slalom chronométré (fléchette et +), il est possible que les courses se déroulent en dehors de nos séances, sous votre responsabilité : un passage à chaque fois, reconnaissance libre avec les parents, après avoir récupéré un dossard. Inscription préalable nécessaire auprès de l'ESF. *Possibilité pour les parents de participer à la course, moyennant un tarif préférentiel.*

Article 5 - **TOUTE PANNE du télécabine** pourra entraîner **l'annulation** de la sortie. Ces pannes ne pourront vous être signalées par les responsables de l'activité qu'au moment du départ du groupe. Pour les enfants déposés au Bettex, c'est l'ESF qui vous transmettra l'information dès 14h30.

Article 6 - En cas d'enneigement très insuffisant ou de conditions météorologiques pouvant rendre la pratique du ski potentiellement dangereuse, la MJC de Saint-Gervais se réserve le droit de surseoir à certaines séances, après concertation avec l'ESF. Toute séance annulée par décision de la MJC ou de l'ESF, fera l'objet d'un report ou d'un remboursement. Vous en serez alors informés.

Article 7 - **En cas d'accident**, votre enfant sera pris en charge par les secours sur piste, en lien avec la MJC. Vous serez prévenus au plus vite.

Article 8 - **En cas d'absence** de votre enfant, vous devez laisser un message au **06.75.24.06.54** (portable MJC) pour prévenir Anne Blanc, responsable de l'activité, ce qui évite à tout le groupe d'attendre inutilement.
En cas de très mauvaise météo, un message vous avertira de l'annulation de la séance dès 11h à ce numéro, sachant qu'une chute de neige n'empêche pas de skier ...
Possibilité de remboursement pour toute absence d'au moins 2 séances consécutives pour raison médicale et sur présentation d'un justificatif.

Article 9 - **LES MÉDAILLES et LE GOÛTER**
Elles sont traditionnellement offertes par la MJC et remises par les moniteurs lors d'un goûter à la fin de chaque session

Les dates des cours :
Première session : 10 cours ***de 14h30 à 16h30*** en Janvier / Février
Mercredis 8.15.22.29 Janvier et 5 Février
Samedis 11.18.25 Janvier et 1.8 Février
Deuxième session : 6 cours de 14h30 à 16h30 les Mercredis 12.19.26 Mars et les Samedis 15.22 Mars
de 9h30 à 11h30 le samedi 29 Mars

Nom et prénom de l'enfant : .....

Niveau de DEPART Hiver 25 (obtenu l'hiver dernier) :

Débutant / Ourson / Flocon / * / ** / *** / * Bronze / * Argent / *Or / Fléchette / Flèche

Pour les dossards, *merci de faire un* ***chèque de 15€ par dossard et par enfant*** ☐

Si vous êtes disponible pour être parent accompagnateur,

Nom et prénom du parent : .....
Disponibilité mercredi samedi
Avez-vous un forfait ? oui non
Si vous n'en avez pas, nous vous en fournirons un à chaque sortie

Je soussigné(e), Madame, Monsieur .....
Parents ou tuteurs légaux de(s) l'enfant(s) .....
Téléphone Parent 1 : .....
Téléphone Parent 2 : .....

* **Déclare** avoir pris connaissance du présent règlement relatif au fonctionnement de l'activité ski/surf loisirs de la MJC de Saint-Gervais et l'accepte
* **Autorise** la MJC - l'ESF - les secours sur piste à prendre les dispositions nécessaires en cas d'intervention médicale urgente.
* **Autorise** la MJC à utiliser l'image de mon/mes enfant(s) pour illustrer ses outils de communication.

Mon enfant sera systématiquement déposé et repris :
Au départ de l'ALPIN ☐
Devant l'ESF au Bettex ☐
Je suis intéressé par une prise en charge au départ du VALLEEN ☐
Nous vous tiendrons informé de la faisabilité, qui dépendra du nombre d'enfants et de la disponibilité des parents accompagnateurs.

Fait à St Gervais, le .....

Signature :